



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-04 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 7, RUE DU PARC

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 19 juillet 2021 à 20 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 7, rue du Parc (lot 3 099 289 au cadastre du Québec), à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger l'irrégularité suivante qui ne respecte pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- relativement à la position de l'agrandissement projeté :
 - qui devrait se situer à au moins 1,5 mètre de la limite sud du lot, alors que le projet prévoit qu'il se situera à une distance de 0,6 mètre de cette limite en allant de l'est vers l'ouest.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ladite demande doit le faire par écrit au plus tard le 19 juillet 2021 à 15 h de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- par la boîte de dépôt installée à l'avant de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie
- par courriel : info@villevillemarie.org
- par la poste : Ville de Ville-Marie, 21, rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

DONNÉ à Ville-Marie, ce 10 juin 2021.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 10 juin 2021 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 15 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juin 2021.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier